



# AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 du Conseil de cette municipalité, tenue à 19 h, le calendrier des séances ordinaires pour 2024 a été adopté.

2023-0611-336

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2024

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal stipule qu'avant le début de chaque année civile, le conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront (sauf exception) le lundi et débiteront à 19 h :

- 8 janvier
- 5 février
- 11 mars
- 8 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet
- 5 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément au Code municipal.

**ADOPTÉ**

Donné à Crabtree, ce 8 novembre 2023

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 novembre 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2023